

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider, en connaissance de cause, d'investir ou non.

# SÉLECT-PORTEFEUILLES OPPORTUNITÉS

ISIN : FR0010408872

Ce fonds est géré par SOCIÉTÉ PARISIENNE DE GESTION

FIA soumis au droit français

## Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif prioritaire du fonds est la recherche d'une performance égale ou supérieure aux marchés actions. La gestion sera discrétionnaire, en s'exposant prioritairement aux marchés actions internationaux au travers d'OPC, le fonds se réservant la possibilité de ne pas être totalement investi en actions, en fonction de la conjoncture.

### Politique d'investissement :

SELECT-PORTEFEUILLES OPPORTUNITES est un fonds de fonds diversifié et international. Il est exposé de façon prépondérante sur les marchés actions et complémentirement en obligations, stratégies alternatives et placements monétaires. La gestion du fonds est totalement discrétionnaire et repose essentiellement sur la sélection de placements (majoritairement OPC et de façon ponctuelle sur des titres détenus en directs). L'allocation mise en place relève de décisions de gestion qui reflètent les choix de répartition entre les différentes classes d'actifs. L'univers d'investissement s'étend sur toutes les zones géographiques (Europe, Usa, Japon, Asie et pays émergents), pouvant exposer l'investisseur à un risque de change.

Une allocation prenant en compte la qualité des gérants sélectionnés et leurs styles de gestion (grandes/petites capitalisations boursières, valeurs de croissance, décotées, de rendement...).

Ainsi, le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif en actions ou parts d'OPC.

Afin de profiter éventuellement d'un potentiel de croissance supérieur, le fonds peut mettre l'accent sur des zones géographiques émergentes ou des valeurs de faibles et moyennes capitalisations avec une approche de « fund picking ».

Le gérant pourra utiliser des OPC investis dans des titres de créances (y compris les obligations convertibles ou indexées et, dans la limite de 25%, des obligations à titres à haut rendement) dans la limite de 50% de son actif et des instruments du marché monétaire. Le fonds pourra investir dans des OPC de fonds alternatifs et dans des fonds d'investissement étrangers non coordonnés ou non autorisés à la commercialisation en France et mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative, dans la limite de 10% de son actif. Enfin, le fonds pourra détenir des actions et des obligations, dans la limite de 25% de son actif.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion du FIA figure dans le prospectus.

Dans les conditions fixées par la réglementation, le FIA pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux (hors zone euro et y compris les pays émergents) réglementés, organisés ou de gré à gré.

Le cumul des expositions ne peut pas dépasser 130% de l'actif net, y compris par le biais des contrats financiers à terme.

Il pourra également mettre en place une politique de couverture de change à terme. La couverture de change n'est pas systématique, elle relève de l'appréciation discrétionnaire du gérant.

**Recommandation :** ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 3 à 5 ans.

**Fréquence pour acheter ou vendre des parts :** Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le vendredi avant 12 heures auprès du dépositaire, et seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur initiale de la part au lancement du fonds est de 100 euros.

**Affectation des revenus et plus-values nettes réalisées :** capitalisation

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible ← → A risque plus élevé  
Rendement potentiel plus faible      Rendement potentiel plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Le fonds est dans la catégorie 5 car les placements en actions sont sujets à d'importantes fluctuations de cours, souvent amplifiées à court terme.

## Risques importants non pris en compte par cet Indicateur :

**Risque de crédit** : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou de leur défaillance, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés** : cela peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de liquidité** : le fonds peut être exposé jusqu'à 100% de son actif dans des petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres étant réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FIA peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## Frais

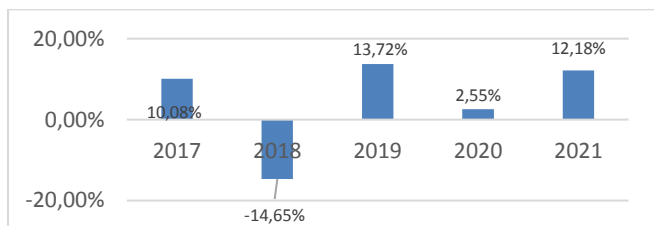
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement		
Frais d'entrée	2 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	1 %	
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	3.26 %	Les frais réels correspondent à l'exercice précédent clôturé au 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	0.52 % Au 31/12/2021	6% TTC de la performance nette de frais annuelle positive du fonds.

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la rubrique *Frais et commissions* du prospectus du FIA, disponible auprès de la Société Parisienne de Gestion

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

## PERFORMANCES PASSES



Performances	1 an	3 ans	5 ans
Sélect-Portefeuilles Opportunités	12.18 %	30.83%	22.92%

**AVERTISSEMENT** : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

**DATE DE CREATION DU FIA** : 12/01/2007

**DEVISE DE LIBELLE** : Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP Paribas SA

Pour plus d'informations sur le Fonds, il est recommandé de se reporter au prospectus du FIA.

Les informations sur le FIA (prospectus et documents périodiques) et la valeur liquidative peuvent être demandées gratuitement à tout moment auprès de :

SOCIETE PARISIENNE DE GESTION – 162 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS.

**La responsabilité de SOCIETE PARISIENNE DE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

**Fiscalité.** Le FIA en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du FIA peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Société Parisienne de Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/09/2022.